

MAIRIE DE BEBING
9 Rue de la Fontaine
57830 BEBING

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
AU PUBLIC, UNIQUEMENT LES

▷ **LUNDIS** : de 16 H à 19H00

▷ **VENDREDIS** : de 16 H A 19H00

Site : www.bebing.fr

Panneaupocket

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2021

Sous la présidence de :

M. Bernard JACQUES, Maire

Membres présents :

Messieurs : Didier DEVIN, Marc DEGRELLE, Stéphane DUCOURTIOUX, Hubert LEONARD,
Raphaël MEISSE, Michel SOUFFLET

Mesdames : Kristina LEINEN, Danièle OSWALD.

Absente excusée : Virginie SAAM

La réunion du Conseil Municipal a débuté par une minute de silence en mémoire de M. Maxime HUSSON, ancien Conseiller Municipal de 1971 à 1977, décédé le 21/09/2021 à l'âge de 85 ans. M. Maxime HUSSON était le doyen du village.

◆ **Modification simplifiée du PLU - Art-L153-45, L153-46, L153-47 du Code de l'Urbanisme**

M. le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération en 2003, révisé courant 2013 et mis à jour en mai 2013.

Vu l'arrêté n° 21/2021 en date du 11 octobre 2021

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 et suivants et L. 153-45 et suivants

Considérant que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification et que ces modalités de mise à disposition sont définies par le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise (8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) :

- 1 - M. le Maire à signer toute convention de service concernant la modification simplifiée du PLU ;
- 2 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont inscrits au budget de l'exercice considéré (Chapitre d'investissement 20 – Article 202) ;

Et décide :

1 – les modalités de mise à disposition du public suivantes :

- Présentation du projet de modification simplifiée sous format papier en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi 03 janvier 2022 au Vendredi 04 février 2022
- Mise à disposition d'un registre pour consigner les éventuelles remarques sur les ajustements du PLU proposés ;
- Mise en ligne du dossier en version numérique sur le site internet de la mairie (bebing.fr)

- Mise à disposition de l'adresse électronique : mairie.bebing@9business.fr, pour consigner numériquement les éventuelles remarques sur les ajustements du PLU proposés

♦ Adhésion à la mission « RGPD » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mutualiser le service du règlement général de la protection des données. Il autorise le Maire à signer la convention de mutualisation et à désigner le DPD du CDG 57 comme étant le Délégué à la Protection des Données de la Collectivité.

DIVERS

➤ Repas des Aînés

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, les dispositions de l'année 2020 seront reconduites. Attribution d'un bon d'achat aux Aînés de 30€ utilisable du 10/12/2021 au 31/01/2022 chez Philippe REINHARDT, 62 Grand'Rue – Sarrebourg

➤ Brioches de l'Amitié 2021

Le Conseil Municipal remercie les habitants pour leur générosité lors de la vente des brioches de l'Amitié qui a rapporté 550 €. Notre reconnaissance s'adresse particulièrement à Mme Georgette SAINTEFF et Marie-José STEMART pour leur disponibilité et leur dévouement à la cause.

➤ Cérémonie du 11 novembre 2021

La cérémonie du 11 novembre aura lieu devant le Monument aux Morts de Xouaxange (cimetière) à 11H00.
Il n'y aura pas d'office religieuse. Toute personne désirant s'associer à la cérémonie sera la bienvenue.